

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À LA SALLE DU TROISIÈME NIVEAU DE LA MRC DE MONTMAGNY LE
MARDI 13 SEPTEMBRE 2011 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES
MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- ROBERT BEAUMONT, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

EST ABSENT : FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2011-09-01

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 13 septembre 2011 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 12 juillet 2011
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.1.1 État de situation
 - 5.1.1.1 États des finances (et extras)
 - 5.1.1.2 Couture & Tanguay
 - 5.1.1.3 Les locataires
 - 5.1.1.4 Partie garage
 - 5.1.2 Comptes à payer
 - 5.1.3 Travaux de maçonnerie
 - 5.1.4 Travaux de stationnement

- 5.1.4.1 Infrastructure
- 5.1.4.2 Lampadaires, mâts et enseigne
- 5.1.4.3 Entrées piétonnes
- 5.1.5 Affichage
- 5.1.6 Achats à venir
- 5.2 Refinancement par billets d'une somme de 1 443 000 \$ (poste de la SQ)
 - 5.2.1 Résolution n° 1
 - 5.2.2 Résolution n° 2
 - 5.2.3 Résolution n° 3
- 5.3 Vente pour taxes – Acte de vente à Gino Therrien
- 5.4 Politique familiale – MADA
- 5.5 Contribution au CLD (50 000 \$ pour le tourisme et 100 000 \$ pour la diversification 2010)
- 5.6 Comité du budget 2012
- 5.7 Congrès FQM
- 5.8 Programme RénoVillage
- 5.9 Cours d'eau
 - 5.9.1 Cours d'eau Fraser
 - 5.9.2 Cours d'eau Poirier
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Prolongement de la piste cyclable et du quad sur Monk
 - 6.2 Règlement sur les heures de fréquentation des sentiers de véhicules hors route
 - 6.2.1 Avis de motion
 - 6.3 Modifications aux règlements de zonage
 - 6.3.1 Montmagny
 - 6.3.2 Autres municipalités
 - 6.4 Signalisation MTQ
 - 6.5 Gestion du Parc linéaire Monk
 - 6.6 Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture
 - 6.7 Gestion intégrée et durable de la grande oie des neiges
 - 6.8 CPTAQ
 - 6.8.1 Chemin de contournement à Sainte-Apolline-de-Patton
 - 6.8.2 Demande d'agrandissement des PU
 - 6.9 Irène
 - 6.10 CCA
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de juin, juillet et août 2011
 - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 7 septembre 2011
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1 SESSION DU 10 MAI 2010

2011-09-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 12 juillet 2011 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune rencontre.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION

5.1.1.1 États des finances (et extras)

La directrice générale dépose la liste des extras pour le lot 3.5. Le total des extras dépasse le budgétaire alloué de 100 000 \$.

Pour le stationnement, les bases de béton ont été plus onéreuses que le budgétaire estimé considérant que la hauteur des luminaires et des mâts a été haussée. L'enseigne a été modifiée et changée de localisation, les bases sont plus grosses également.

Lors de la dernière réunion de comité, il a été recommandé de reporter le pavage en 2012 (ce que recommandent également les professionnels) afin de s'assurer que le stationnement est bien compacté. La SIQ en a été avisée et l'architecte de la SIQ est favorable à cette recommandation. Ces travaux sont estimés à environ 70 000 \$, plus les taxes.

5.1.1.2 Couture & Tanguay

La directrice générale dépose la lettre de réclamation de l'entrepreneur.

Discussions et échanges à ce sujet.

5.1.1.3 Les locataires

Tous les locataires sont maintenant déménagés dans l'édifice.

Actuellement, il reste la salle 302 (grande salle de réunion) à finaliser ainsi que quelques travaux en électricité. Des listes de déficiences ont été déposées par les professionnels.

5.1.1.4 Partie garage

Le garage a été livré au MRNF le 1^{er} septembre dernier.

5.1.2 COMPTES À PAYER

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à COUTURE & TANGUAY inc., plus bas soumissionnaire conforme, après un appel d'offres public pour le lot 3.5;
- CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 8 au montant de 69 916,03 \$, taxes incluses, et la recommandation de l'architecte (à venir);

2011-09-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de paiement n° 8 au montant de 69 916,03 \$, taxes incluses, à COUTURE & TANGUAY inc., dans le cadre du contrat pour le lot 3.5 de l'Édifige Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.1.3 TRAVAUX DE MAÇONNERIE

- CONSIDÉRANT que suite à l'ouragan Irène, un constat a été fait à l'effet que certains travaux additionnels en maçonnerie seront requis de façon urgent;

2011-09-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation de travaux additionnels de maçonnerie par injection pour un budgétaire estimé à 15 000 \$.

QUE ces travaux soient financés à même le fonds de roulement par un emprunt sur une période de 10 ans.

ADOPTÉ

5.1.4 TRAVAUX DE STATIONNEMENT

5.1.4.1 Infrastructure

Voici le résultat des invitations à soumissionner auprès de trois entrepreneurs locaux pour la réalisation de l'infrastructure du stationnement (incluant les bordures et murets) tel qu'autorisé par la résolution 2011-07-09 adoptée le 13 juillet dernier :

SOUSSIONNAIRES OU SOUS-CONTRACTANTS	PRIX SOUMIS
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	62 754,45 \$
Jacques & Raynald Morin inc.	87 215,86 \$
Michel Gamache & Frères inc.	96 836,25 \$

Le contrat a été octroyé à « Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. », plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 62 754,45 \$.

5.1.4.2 Lampadaires, mâts et enseigne

Actuellement, les bases de béton sont en production chez Fortier 2000.

Dès réception, celles-ci seront installées.

Pour l'enseigne, celle-ci doit faire l'objet d'une demande de dérogation mineure auprès de la Ville de Montmagny.

5.1.4.3 Entrées piétonnes

- CONSIDÉRANT que l'on a procédé à des invitations auprès de six entreprises soumissionnaires;

- CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues (analyse de prix sans bordure de béton) :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS
Paysagiste Bernier – Non conforme	19 630,42 \$
Aménagement paysager Carol Bérubé inc. (plus de 35 000 \$)	31 841,40 \$
Centre horticole Beau-Site	16 721,18 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier	16 746,97 \$
Les Entreprises Dumas et fils	19 128,01 \$
Michel Montminy inc.	20 212,70 \$

2011-09-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
 APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat soit accordé à Centre horticole Beau-Site, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 16 721,18 \$, taxes incluses.

QUE ces travaux soient financés à même un emprunt par le biais du fonds de roulement, remboursable sur 10 ans.

ADOPTÉ

5.1.5 AFFICHAGE

Les locataires sont à nous faire leurs commentaires suite au projet soumis. Une réunion de travail est prévue pour le mardi 20 septembre prochain.

Des prix seront demandés à deux entreprises pour la réalisation de l’affichage de l’Édifice Amable-Bélanger.

5.1.6 ACHATS À VENIR

Pour 2011, si le budget le permet, sinon, report des achats en janvier 2012.

1. Achat des banquettes pour le hall du niveau 1.
2. Tapis de passage pour l’entrée principale, le hall du niveau 3 et les locaux de la MRC de Montmagny.
3. Plantes vertes et éléments décoratifs (halls niveaux 1 et 3 et les salles de toilette).

5.2 REFINANCEMENT PAR BILLETTS D’UNE SOMME DE 1 443 000 \$ (POSTE DE LA SQ)

5.2.1 RÉSOLUTION N° 1

Suite à l’appel d’offres public du ministère pour le refinancement d’une somme de 1 443 000 \$, l’ouverture a eu lieu le 13 septembre 2011 à 10h et deux soumissions ont été reçues :

- Caisse populaire Desjardins de Montmagny / Coût réel de 3,1 %;
- Financière Banque Nationale inc. / Coût réel de 3,39631 %.

5.2.2 RÉSOLUTION N° 2

2011-09-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité régionale de comté de Montmagny accepte l'offre qui lui est faite de La Caisse populaire Desjardins de Montmagny pour son emprunt du 20 septembre 2011 au montant de 1 443 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2002-18, au pair⁽¹⁾ :

76 500 \$	3,10 %	20 septembre 2012
78 900 \$	3,10 %	20 septembre 2013
81 400 \$	3,10 %	20 septembre 2014
84 000 \$	3,10 %	20 septembre 2015
1 122 200 \$	3,10 %	20 septembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

⁽¹⁾ Au pair signifie de valeur égale, donc pas de frais d'escompte.

ADOPTÉ

5.2.3 RÉSOLUTION N° 3

- ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2002-18, la Municipalité régionale de comté de Montmagny souhaite emprunter par billet un montant total de 1 443 000 \$;
- ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

2011-09-07

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 443 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2002-18 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le préfet et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 septembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	76 500 \$
2013.	78 900 \$
2014.	81 400 \$
2015.	84 000 \$
2016.	86 700 \$ (à payer en 2016)
2016.	1 035 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté de Montmagny émette pour un terme plus court que le terme prévu

dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 septembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2002-18, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

5.3 VENTE POUR TAXES –ACTE DE VENTE À GINO THERRIEN

- CONSIDÉRANT la vente pour taxes du 10 juin 2010;
- CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de retrait dans l'année qui a suivi la vente;
- CONSIDÉRANT la demande de l'adjudicataire d'obtenir un acte de vente finale;

2011-09-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Montmagny, l'acte de vente finale et les documents prévus en vertu des articles 1044 et suivants du Code municipal relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant :

Un emplacement situé dans la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, connu et désigné comme étant une partie non-subdivisée de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro VINGT-SIX (Ptie ns 26-1), Rang SIX (VI), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton PANET, circonscription foncière de MONTMAGNY, avec le garage y érigé portant le numéro 189, rue Principale à Saint-Just-de-Bretenières, province de Québec, G0R 3H0, toutes les autres bâtisses y érigées, le cas échéant, circonstances et dépendances.

Selon le certificat de localisation, cet emplacement peut-être décrit et borné comme suit : vers le nord-est par des parties du lot 26, mesurant le long de cette limite QUARANTE-NEUF MÈTRES ET SOIXANTE-HUIT CENTIÈMES (49,68 m); vers le sud-est par le chemin public, Route 204, mesurant le long de cette limite TRENTE-DEUX MÈTRES (32,00 m); vers le sud-ouest par une partie du lot 26-1, mesurant le long de cette limite QUARANTE-NEUF MÈTRES ET SOIXANTE-HUIT CENTIÈMES (49,68 m); vers le nord-ouest par une partie du lot 26, mesurant le long de cette limite TRENTE-DEUX MÈTRES (32,00 m). Contenant en superficie MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MÈTRES CARRÉS (1 590 m²).

ADOPTÉ

5.4 POLITIQUE FAMILIALE - MADA

M. Jean-Louis Proulx du CLD a contacté le bureau du député au sujet du programme pour le renouvellement de la PFM et de MADA. On l'a informé que les bureaux des ministères concernés sont à faire des ajustements aux deux programmes et à modifier les formulaires. Des changements substantiels seraient apportés et on devra déposer de nouvelles demandes. Il semble que le dépôt de nouvelles demandes (pour la PFM et pour MADA) devra être fait au plus tard en décembre prochain. Pour le moment, on n'a pu lui donner la date prévue pour la disponibilité de ceux-ci, mais nous serons informés dès que les nouveaux programmes et formulaires seront

disponibles. Dès que M. Proulx aura des nouvelles, il nous contactera pour donner l'information et pour s'entendre sur le plan de travail en vue du dépôt des demandes.

5.5 CONTRIBUTION AU CLD

- CONSIDÉRANT que dans le cadre de la réalisation des projets régionaux et du Pacte rural et conformément au budget et/ou autre projet en cours;

2011-09-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse les montants inscrits au tableau ci-dessous aux organismes identifiés dans le cadre de la réalisation des projets régionaux et ou autres mandats donnés :

Projet	Organisme	Montant VERSÉ en août 2011
DIVERSIFICATION	CLD	50 000 \$
TOURISME	CLD	50 000 \$
PACTE RURAL	Comité d'action et de développement de Notre-Dame-du-Rosaire	15 000 \$

QUE la MRC de Montmagny nomme les personnes suivantes au Comité aviseur Affaires :

- M. Jean-Guy Desrosiers, préfet et représentant de la MRC;
- M. Jean Gaudreau, Garant;
- M. Carl Mathurin, Armoires Mathurin;
- M. Michel Proulx, comptable;
- M. Charles Denault, notaire;
- M. Charles Pépin, directeur, CFE Desjardins.

ADOPTÉ

5.6 COMITÉ DU BUDGET 2012

2011-09-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE MM. André Clavet, Émile Tanguay, Gilles Giroux, Rosario Bossé et Jean-Guy Desrosiers forment le Comité du budget 2012 et que ce comité soit rémunéré.

ADOPTÉ

5.7 CONGRÈS FQM

Un rappel que le congrès de la FQM aura lieu les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre prochains.

Pour l'assemblée générale, résolution à soumettre par un membre de la MRC de Montmagny suite à la résolution adoptée en juillet et soumise à la FQM.

5.8 PROGRAMME RÉNOVILLAGE

Pour l'exercice 2011-2012, la MRC a reçu la confirmation de 315 000 \$ pour le programme RénoVillage (comparativement au budget des années passées qui se situait à 280 000 \$).

5.9 COURS D'EAU

5.9.1 COURS D'EAU FRASER

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans le cours d'eau Fraser à la hauteur des lots 3250631, 3250630, 3250629, 3250628 à la suite des demandes des propriétaires et entente de paiement desdits travaux ;
- CONSIDÉRANT que les soumissions ont été demandées par invitation aux soumissionnaires suivants : Excavation Laurent & Frédéric Proulx et Michel Gamache & Frères ;
- CONSIDÉRANT que le prix soumissionné par Excavations Laurent & Frédéric Proulx est de 8 100 \$ et que par Michel Gamache & Frères, il est de 7 879,50, c'est donc Michel Gamache & Frères qui a été retenu comme plus bas soumissionnaire conforme pour exécuter les travaux en octobre 2011 ;
- CONSIDÉRANT que la MRC va refacturer à la municipalité du Cap-Saint-Ignace les coûts correspondants aux travaux, soit un montant de 7 879,50 \$;

2011-09-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les coûts de 7 879,50 \$ soient refacturés à la municipalité de Cap-Saint-Ignace.

ADOPTÉ

5.9.2 COURS D'EAU POIRIER

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux d'entretien dans le cours d'eau Poirier à la hauteur des lots 2611764, 2611754, 2611753, 2611752, 2611751, 2611750, 2611749 à la suite des demandes des propriétaires et entente de paiement desdits travaux ;
- CONSIDÉRANT que les soumissions ont été demandées par invitation aux soumissionnaires suivants : Excavation Laurent & Frédéric Proulx et Excavation GamPelle ;
- CONSIDÉRANT que le prix soumissionné par Excavation Laurent & Frédéric Proulx est de 4 950 \$ et que par Excavation GamPelle, il est de 3 950 \$, c'est donc Excavation GamPelle qui a été retenu comme le plus bas soumissionnaire conforme pour exécuter les travaux en octobre 2011 ;
- CONSIDÉRANT que la MRC va refacturer à la Ville de Montmagny les coûts correspondants aux travaux, soit un montant de 3 950 \$;

2011-09-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON

APPUYÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les coûts de 3 950 \$ soient refacturer à la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE ET DU QUAD SUR MONK

Le Comité des loisirs de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud en partenariat avec le CLD et des intervenants des municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire et de Saint-Paul-de-Montminy, a fait produire une étude par la firme Roche afin d'évaluer la possibilité de prolonger la piste cyclable de Bellechasse jusqu'à Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Paul-de-Montminy.

En plus d'évaluer cette possibilité, l'étude devait recommander un lien quad entre le Parc des Chutes d'Armagh et le village de Notre-Dame-du-Rosaire.

L'étude est annexée aux documents transmis aux membres du conseil et propose un parcours quad en partie sur le tronçon Monk et sur des portions de rangs. Du côté du vélo, le parcours emprunte l'emprise de Monk et la Rue Principale dans le village de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud ainsi que la Route Sirois en direction de Saint-Paul-de-Montminy.

	Seulement piste cyclable sur tronçon	Pistes parallèles cyclables et quads sur tronçon	Seulement quads sur tronçon	Vélos sur route	Quads sur route
Armagh	4,5 km	0,9 km	0 km	0 km	5 km
Sainte-Euphémie	5,5 km	0 km	4 km	8,5 km	5,5 km
Notre-Dame-du-Rosaire	0 km	3,2 km	1,5 km	1 km	0 km
Saint-Paul	0 km	0 km	0 km	8,3 km	8,3 km
TOTAL	10 km	4,1 km	5,5 km	17,8 km	18,8 km

Les premières estimations du projet sont évaluées entre 2 à 3 M\$ dépendamment du niveau d'intervention qui sera retenu pour l'utilisation des routes (ex. : accotements asphaltés vs uniquement réfection de route).

Le projet prévoit qu'à partir de Notre-Dame-du-Rosaire, les cyclistes puissent se diriger vers Montmagny par la Route 283, ce qui ferait une boucle Québec/Lévis, Notre-Dame-du-Rosaire/Saint-Paul-de-Montminy, Montmagny et retour à Québec/Lévis. Cette boucle permettrait de vendre la piste cyclable comme produit touristique.

Les intervenants intéressés par le projet sont conscients que ce projet a encore plusieurs étapes à franchir. Un comité de mise en œuvre a été mis en place sur lequel il y aura présence des représentants suivants :

MRC : 1
Saint-Paul-de-Montminy : 1
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud : 1
Notre-Dame-du-Rosaire : 1
Armagh : 1
Vélo : 1

Quad : 1
Soutien technique CLD : 1

Proposition de nomination d'un représentant de la MRC au sein du Comité de mise en œuvre :

2011-09-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Daniel Racine soit nommé représentant de la MRC de Montmagny au sein du Comité de mise en œuvre du projet de prolongement du sentier cyclable et de quad du Parc linéaire Monk.

ADOPTÉ

6.2 RÈGLEMENT SUR LES HEURES DE FRÉQUENTATION DES SENTIERS DE VÉHICULES HORS ROUTE

6.2.1 AVIS DE MOTION

Un résumé de la demande des clubs de motoneiges est présenté en annexe.

La loi prévoit qu'une MRC peut adopter un règlement sur les heures de circulation des véhicules hors route, sinon leur circulation sera interdite de minuit à 6h00 du matin.

- CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de plaintes sur la circulation des VHR par rapport aux heures de circulation;
- CONSIDÉRANT que si le cas survenait, il y aurait lieu de modifier le règlement pour éviter les dérangements;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des personnes consultées au sein des MRC optent pour ne pas interdire la circulation des VHR de 24h00 à 6h00;
- CONSIDÉRANT l'impact pour l'industrie de la motoneige de retarder l'adoption d'un règlement;

Avis de motion

Je, Pierre Thibaudeau, maire de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, donne par les présentes un avis de motion annonçant l'adoption lors d'une séance subséquente de la MRC de Montmagny avec dispense de lecture, d'un règlement autorisant la circulation des véhicules hors route de 24h00 à 6h00.

ADOPTÉ

6.3 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE

6.3.1 MONTMAGNY

Pas de modification déposée lors de l'envoi des documents.

Le CCA a accepté la modification permettant les établissements sur fumier liquide dans la partie ouest de la ville.

6.3.2 AUTRES MUNICIPALITÉS

Le CCA a accepté la modification proposée par la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud visant la possibilité de logement au sous sol.

6.4 SIGNALISATION MTQ

Le coordonnateur à l'aménagement a rencontré Mme Grégoire du MTQ concernant la proposition d'affichage le long du réseau du MTQ.

Le coordonnateur à l'aménagement maintiendra la communication avec Mme Grégoire afin de connaître la réponse du MTQ aux demandes de la MRC.

La modification de la signalisation a débuté le long de l'Autoroute 20 et elle ne prévoit pas annoncer la Route J.-B.-Casault en direction ouest. Pour ce qui est des autres demandes, elles ont été, en général, bien accueillies, et ce toutefois, sans engagement.

Le dossier sera suivi par le coordonnateur à l'aménagement.

6.5 GESTION DU PARC LINÉAIRE MONK

Il y aura renouvellement au sein de la présidence du Parc linéaire Monk. Présentement, il y a des discussions afin de décentraliser les opérations d'entretien du parc linéaire sans toutefois éliminer la coordination des interventions par l'organisme.

Le budget continuerait à être géré par l'organisme, mais Monk ferait appel aux municipalités et MRC limitrophes pour effectuer des travaux, et ce, en défrayant les coûts via le budget déterminé par la Corporation du Parc linéaire Monk.

Une rencontre sur le sujet avec les préfets est prévue à l'automne.

6.6 PROGRAMME PILOTE D'APPUI À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE

Un programme d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture est proposé à la MRC de Montmagny. Les projets admissibles concernent par exemple des cultures paysagères, des cultures de terres en friche, le retour des animaux en pâturage, la restauration de bâtiments agricoles, etc. L'aide financière gouvernementale maximale est de 30 000 \$ par entreprise, contrat de 3 ans et un 5 000 \$ additionnel peut être octroyé pour des projets collectifs.

Afin d'en connaître davantage sur le sujet, une rencontre MRC, CLD, MAPAQ sera organisée cet automne.

6.7 GESTION INTÉGRÉE ET DURABLE DE LA GRANDE OIE DES NEIGES

Le programme visant la réalisation de projets pour la grande oie des neiges peut être reconduit pour la MRC de Montmagny.

Le projet de budget et d'intervention est présenté par le coordonnateur à l'aménagement aux membres du conseil.

2011-09-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet de gestion intégrée des oies déposé par la CDEMM et accepté par le Service canadien de la Faune et;

QUE pour l'année 2011-2012, une enveloppe de 5 000 \$ prévue au budget soit octroyée à ce projet par la MRC de Montmagny à titre de participation du milieu.

ADOPTÉ

6.8 CPTAQ

6.8.1 CHEMIN DE CONTOURNEMENT À SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Afin de réaliser une voie de contournement lors des travaux d'infrastructures à Sainte-Apolline-de-Patton, la municipalité doit obtenir une autorisation de la CPTAQ.

2011-09-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande de Sainte-Apolline-de-Patton afin de réaliser une voie de contournement temporaire en zone agricole.

QUE la MRC de Montmagny avise la CPTAQ que ce site est même convoité pour un agrandissement du périmètre d'urbanisation du village de Sainte-Apolline-de-Patton.

QUE la MRC de Montmagny confirme que le projet déposé ne va pas à l'encontre des règlements et du schéma d'aménagement en vigueur ou en projet sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.8.2 DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DES PU

Dans les prochaines semaines, il faudra prévoir des disponibilités pour négocier avec la CPTAQ les demandes d'agrandissement de PU des municipalités concernées.

6.9 IRÈNE

La directrice générale présente un tableau des dommages provoqués par la tempête Irène. Un décret devrait être adopté sous peu à ce sujet.

6.10 CCA

Lors de la dernière rencontre, la MRC a procédé à la nomination de trois agriculteurs au sein du CCA. Une erreur d'interprétation de la proposition des agriculteurs a fait en sorte que les nominations ne respectaient pas la proposition de l'UPA.

Une résolution amendant ou remplaçant la résolution prise en juillet dernier doit être adoptée afin d'identifier comme représentant du milieu agricole au sein du CCA: M. Mario Allaire, M. Alain Talbot et M. Bruno Nicole (nouveau).

2011-09-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme membres du CCA les personnes suivantes

M. Mario Allaire, représentant agriculture
M. Alain Talbot, représentant agriculture
M. Bruno Nicole, représentant agriculture
M. Daniel Racine, représentant citoyen

M. Jean-Guy Desrosiers, représentant municipal
M. Rosario Bossé, représentant municipal

Et comme substitut aux représentants du milieu municipal si retrait d'un de ces membres du comité :

M. Frédéric Poulin, substitut aux représentants municipaux

QUE cette résolution abroge toute résolution adoptée au paravent portant sur la nomination des membres du CCA.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2011

2011-09-17

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de juin, juillet et août 2011 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1100453	137.29	Bossé, Rosario
C1100454	208.32	Bolduc, Réal
C1100455	3 159.87	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1100456	544.81	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100457	1 319.40	Desjardins Sécurité financière
C1100458	3 380.82	SSQ – Investissement et retraite
C1100459	10 207.75	Fédération québécoise des municipalités
C1100460	200.17	Journal l'Oie blanche
C1100461	199.37	Corporation informatique Bellechasse
C1100462	930.85	Lavery, de Billy senc., avocats
C1100463	44 867.00	Parc régional des Appalaches
C1100464	11 984.02	Servitech inc.
C1100465	70 000.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1100466	458.57	École nationale des pompiers du Québec
C1100467	9 942.23	IDC informatique
C1100468	34.17	Michel Proulx meubles
C1100469	300.00	Luc Dupuis, service d'entretien
C1100470	493.09	Génératrice Drummond
C1100471	12 467.62	Les Concassés du Cap inc.
C1100472	311.36	Appalaches Télécom inc.
C1100473	15.00	C.L.E.F. Journal communautaire
C1100474	9.66	Dynaco – BMR
C1100475	10 000.00	Subvention SHQ
C1100476	300.00	Luc Dupuis, service d'entretien
I1100477	736.73	Telus Québec
I1100478	1 186.90	Comm. adm. de régime de retraite
I1100479	425.58	Telus Mobilité
C1100480	208.75	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1100481	889.36	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100482	1 055.52	Desjardins Sécurité financière
C1100483	2 852.18	SSQ – Investissement et retraite
C1100484	425.11	Fédération québécoise des municipalités
C1100485	131.01	Bernier imprimeurs inc.
C1100486	156.08	Montmagny air service inc.
C1100487	3 418.89	Raymond Chabot Grant Thornton
C1100488	50.26	Société canadienne des postes
C1100489	1 063.83	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1100490	2 373.51	Carrefour Jeunesse-Emploi
C1100491	69.49	Labrador Laurentienne inc.

C1100492	1 771.54	Inspecsol inc.
C1100493	9 251.13	Servitech inc.
C1100494	7 744.62	Électro Saguenay ltée
C1100495	1 414.94	IDC informatique
C1100496	900.00	Richard, Éric
C1100497	1 248.16	Campor environnement
C1100498	59.24	Québec linge, service d'uniformes
C1100499	13 619.97	DG3A, architectes
C1100500	3 366.48	Les Concassés du Cap inc.
C1100501	10 736.11	Appalaches Télécom inc.
C1100502	295 418.39	Construction Couture & Tanguay
C1100503	6 154.80	Roche Ltée, groupe conseil
C1100504	1 200.00	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
I1100505	2 172.79	Hydro Québec
I1100506	2 160.09	Hydro Québec
I1100507	616.48	Revenu Canada
I1100508	6 791.95	Revenu Canada
I1100509	17 699.60	Ministre du Revenu du Québec
I1100510	1 063.61	Comm. adm. de régime de retraite
C1100511	6 425.00	Corp. de dév. touristique de l'Isle-aux-Grues
C1100512	1 176.21	Multiprojets RS
C1100513	2 500.00	Ville de Montmagny
C1100514	3 095.30	Campor environnement
I1100515	425.06	Neopost Canada ltée
C1100516	8 771.09	Décor ST
C1100517	2 372.07	9188-2530 Québec inc.
C1100518	1 495.27	Télus Québec
C1100519	20 736.24	Appalaches Télécom inc.
C1100520	25 960.46	Télus Québec
C1100521	10 000.00	Subvention SHQ
C1100522	10 000.00	Subvention SHQ
C1100523	7 871.00	Subvention SHQ
C1100524	8 654.00	Subvention SHQ
C1100525	16 000.00	Subvention SHQ
C1100526	14 841.00	Subvention SHQ
C1100527	5 215.00	Subvention SHQ
C1100528	5 322.23	Corporation de dév. Touristique Isle-aux-Grues
C1100529	5 000.00	Coop Chez Philo
C1100530	6 915.17	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1100531	3 634.21	Kamco construction inc.
C1100532	8 312.20	Cimota inc.
C1100533	2 4058.06	Lévis construction inc.
C1100534	317 012.11	Construction Couture & Tanguay
C1100535	13 983.73	Maçonnerie Frédéric Fortin inc.
C1100536	4 386.11	Décor ST
C1100537	89.89	E.D.L.
C1100538	5 756.00	Subvention SHQ
C1100539	7 144.00	Subvention SHQ
C1100540	2 908.00	Subvention SHQ
C1100541	143.54	Poulin, Frédéric
C1100542	336.00	Fonds de l'information foncière
C1100543	134.04	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1100544	2 560.79	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100545	322.46	Fédération québécoise des municipalités
C1100546	39.19	Journal L'Oie blanche
C1100547	127.28	Canadian Tire / Gestion P. Venne inc.
C1100548	170.89	Bernier Imprimeurs inc.
C1100549	74.33	Montmagny Air Service inc.
C1100550	991.18	Le Soleil
C1100551	100.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1100552	612.28	Société canadienne des postes
C1100553	1 967.20	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1100554	75.00	Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de Montmagny
C1100555	62.66	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1100556	162.50	Labrador Laurentienne inc.
C1100557	1 387.61	Impression Rive-Sud
C1100558	7 297.47	Inspecsol inc.

C1100559	4 175.71	Michel Gamache & Frères inc.
C1100560	12 874.35	Servitech inc.
C1100561	338.95	Centre horticole Beau-Site
C1100562	398.74	Richard Pelletier, plan d'architecture
C1100563	1 697.21	Centre de service François Côté
C1100564	434.00	École nationale des pompiers du Québec
C1100565	250.00	Unité régionale de loisir et de sport
C1100566	509.19	IDC informatique
C1100567	655.06	Michel Proulx Meubles
C1100568	2 090.85	CFER de Bellechasse
C1100569	7 943.12	USD inc.
C1100570	250.00	Société de développement économique de Montmagny
C1100571	137 131.36	Campor environnement
C1100572	59.24	Québec linge, service d'uniformes
C1100573	65 602.57	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1100574	10 768.90	Les Concassés du Cap inc.
C1100575	5 034.74	Laurentide Re/Sources inc.
C1100576	11 124.40	Koné inc.
C1100577	129.83	Appalaches Télécom
C1100578	255.38	Multiprojets RS
C1100579	1 884.04	Fortier 2000 ltée
C1100580	1 575.64	Net. A. Gagnon – 9146-7985 Qc inc.
C1100581	875.00	Cégep de la Pocatière
C1100582	5 649.26	Bo.Mont expert inc.
C1100583	178.19	Dynaco – BMR
C1100584	4 023.52	Pro-Net Montmagny
C1100585	22.79	Métal Moro
C1100586	5 132.00	Subvention SHQ
C1100587	10 000.00	Subvention SHQ
C1100588	7 036.00	Subvention SHQ
C1100589	16.93	Café Bleu Cobalt
C1100590	55 322.78	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100591	193.92	Bolduc, Réal
C1100592	26 131.95	Bureautique Côte-Sud enr.
C1100593	200 000.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1100594	111.16	Société canadienne des Postes
C1100595	264.00	Ministre des Finances du Québec
C1100596	848.74	Inspecsol inc.
C1100597	7 824.37	Richard Pelletier, plan d'architecture
C1100598	56.96	Centre de service François Côté
C1100599	226.71	IDC Informatique
C1100600	18.22	Michel Proulx Meubles
C1100601	91.14	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1100602	300.00	Luc Dupuis, service d'entretien
C1100603	773.82	Campor Environnement
C1100604	59.24	Québec linge, service d'uniformes
C1100605	4 000.00	ABC des Hauts-plateaux
C1100606	415.04	Alphonse Lamonde inc.
C1100607	267.92	Appalaches Télécom inc.
C1100608	135.00	Couillard, Grégoire
C1100609	14 102.83	Lorendo, portes et fenêtres
C1100610	4 321.00	Subvention SHQ
C1100611	3 271.00	Subvention SHQ
TOTAL	2 477 492.47 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 2 477 492.47 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 7 SEPTEMBRE 2011

Un état des revenus et dépenses en date du 7 septembre 2011 a été remis aux membres du conseil pour informations.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-09-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h35.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

